

La future organisation gazière française

17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

Type de saisine : Saisine gouvernementale

Type de texte : [Avis](#)

Traité par : Section des Activités productives, de la recherche et de la technologie

Adopté le : 27/10/1999

Mandature : 1999-2004

Rapporteur :

Fiterman Charles

[Télécharger le texte](#)

PRÉSENTATION

Le paysage gazier international bouge. La consommation s'accroît. Les interconnexions le fluidifient. Les concentrations font émerger des opérateurs multiénergies et multiservices. De nouvelles règles d'organisation du secteur gazier, au niveau européen et national - intégrant la directive 98/30 CE - sont à établir. Elles doivent permettre de conforter le service public du gaz tout en assurant le développement des opérateurs gaziers français. Le Conseil économique et social formule ses analyses et propositions.

Descripteur Eurovoc :

gaz, consommation, industrie du gaz, service public, directive, pays UE, France